

Chers Parents,

Veillez trouver ci-joint le planning de cette fin d'année scolaire :

- ✓ **Pour les élèves du 1^{er} degré :**
 - **Mardi 11 juin** : fin des cours à 12h05
 - **Du mercredi 12/06 au mercredi 19/06** : examens pour les élèves de 1^{ère}
 - **Du mercredi 12/06 au mercredi 19/06** : examens pour les élèves de 2^e

- ✓ **Pour les élèves des 2^e et 3^e degrés :**
 - **Mercredi 05 juin** : épreuve écrite en Français pour les élèves de la 3^e à la 6^e année (voir horaires sur l'intradesk)
 - **Du jeudi 06/06 au mercredi 19/06** : examens pour les élèves de la 3^e à la 6^e année

- ✓ **Du jeudi 20/06 au mardi 25/06 :**
 - Délibérations de la 1^{ère} à la 6^e année
 - Retour des livres (selon horaire donné en page 3)
! Les élèves **sont tenus de rapporter les livres** prêtés par l'école

- ✓ **Lundi 24/06 :**
 - **10h00** : Affichage des résultats des élèves de 6^e année

- ✓ **Mardi 25/06** : 1^{er} jour de recours (à partir de 14h)
 - Affichage des **résultats** de tous les autres élèves **de 14h à 15h**
 - **18h00** : **drink de départ pour les élèves de 6^e année**, invitation à leurs parents.

- ✓ **Mercredi 26/06** : 2^e jour de recours
 - **13h00** : **présence obligatoire pour tous les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année**
mise en ordre des locaux. Les élèves restent dans le local de leur titulaire.
 - **13h00** : **remise des bulletins** (1^{ère} à 6^e)
 - **A partir de 13h45 jusqu'à 15h30** : contacts professeurs-élèves (obligatoires en cas d'échecs). Les élèves qui n'ont pas d'échec pourront quitter l'école à partir de 13h45.
Prêt des livres nécessaires aux élèves en 2^e session ou pour les travaux de vacances (B105)
 - **16h00 à 18h00** : **REUNION PARENTS-PROFESSEURS**
! Les éventuels **changements d'options** sont à signaler immédiatement aux coordonnateurs (1^{er} degré: M. Cultiaux ; 2^e degré : Mme Geron ; 3^e degré : Mme Cornet).

- ✓ **Jeudi 27/06** : 3^e jour de recours
 - **Les éventuels recours sont à présenter au plus tard à 15h00 en prenant rendez-vous par téléphone auprès de la direction OBLIGATOIREMENT !**

- ✓ **Vendredi 28/06** :
 - Conseils de classe de recours interne

Organisation pendant les examens

Dès la fin de l'examen du jour (heure de sortie inscrite à l'agenda), l'élève est en congé d'étude. Il rentre alors à son domicile ou bien il se rend à l'**étude** qui est accessible

- pour les élèves des 2^e et 3^e degrés, **du jeudi 06/06 au mardi 18/06 de 13h00 à 17h00.**
- plus tard, pour les élèves du premier degré, soit à partir **du mardi 11/06 jusqu'au mardi 18 juin.** Il n'y a pas d'étude le mercredi après-midi durant les examens.

Veuillez inscrire votre enfant à cette étude en complétant le **talon** ci-dessous avec précision et en le déposant à l'accueil pour le **24 mai** au plus tard (les présences étant prises).

Attention les élèves de 1^{ère} et 2^e années ont cours jusqu'au mardi 11 à 12h05.

Nous vous invitons à vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur, notamment pour les informations concernant **l'absence aux examens (CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE)** et au Règlement des Etudes pour les explications relatives à la sanction des études (www.lsjl.be).

Nous rappelons que, conformément à notre ROI, **l'utilisation du G.S.M. et de leur montre connectée est interdite.** Pendant les examens, afin de prévenir toute contestation en cas d'utilisation intempestive, les élèves déposeront leur **G.S.M. éteint et marqué à leur nom sur le bureau du professeur** ainsi que **leur montre connectée** et les récupéreront à la fin de l'examen. Le non respect de cette consigne sera assimilé à une tricherie et entraînera la **suppression de l'examen concerné.**

Epreuves externes

La Fédération Wallonie-Bruxelles impose des épreuves externes certificatives en mathématiques, en français, en sciences et en langues en 2^e année, en français et en histoire en 6^e année.

En outre, les élèves de 2e présenteront l'examen d'Etude du Milieu de la Fédération de l'Enseignement Catholique.

Toutes les indications nécessaires pour se préparer à ces examens seront données à votre enfant par ses professeurs.

Recours

Pour rappel, les informations concernant **les délibérations et les recours internes et externes** figurent dans le Règlement des études.

En application du Règlement des études, l'élève majeur ou les parents de l'élève mineur qui souhaitent introduire un recours contre une attestation d'orientation B ou C, en feront la **déclaration écrite**, auprès du chef d'établissement ou de son délégué, en précisant les motifs de la contestation (à l'aide du **formulaire à télécharger sur le site de l'école : www.lsjl.be**).

Ils disposent de 48h pour **prendre rendez-vous par téléphone** avec la direction pour déposer ce formulaire de demande motivée **avant 15h00 le jeudi 27 juin.**

La décision prise par le conseil de classe suite à la procédure de recours interne sera communiquée par téléphone le vendredi 28/06 dès la fin des conseils de classe.

En cas de recours externe, voici l'adresse pour l'envoi recommandé :

M. Le Président du Conseil de recours de l'enseignement confessionnel,
Bureau 1F 140, Direction générale de l'enseignement obligatoire,
Rue A. Lavallée, 1 – 1080 BRUXELLES.

Une copie de l'envoi de recours externe **doit** être adressée à la direction de l'école.

N.B. : Le décret à la base de la procédure relative au recours précise que **le conseil de recours externe** ne peut pas accorder aux élèves des examens de 2^e session.

Remédiations pendant les vacances

Si un ajournement est décidé pour votre enfant, les examens de passage auront lieu **le mercredi 28 et le jeudi 29 août** de 8h30 à 16h30.

Les travaux de vacances devront être présentés aux professeurs **le mercredi 4 septembre de 8h25 à 11h15** (chaque professeur aura expliqué ses exigences pour la remise des travaux de vacances).

Reprise des livres

Chaque élève est prié de se présenter à l'école pour rapporter ses livres suivant l'horaire ci-dessous :

JEUDI 20 JUIN	8h30	1A	1B	1C
	9h15	1D	1E	1F
	10h00	1G	2A	2B
	10h45	2C	2D	2E
	11h30	2F	2G	2H

VENDREDI 21 JUIN	8h30	3A	3B
	9h20	3C	3D
	10h25	3E	3F
	11h15	3G	5A
	13h00	5B	5C
	13h30	5D	5E

LUNDI 24 JUIN	8h30	4A	4B
	9h20	4C	4D
	10h25	4E	4F
	11h15	4G	6A
	13h00	6B	6C
	13h30	6D	

Pour des raisons d'organisation, **cet horaire n'est ni modifiable ni discutable**. Tous les livres loués à l'école doivent être rapportés. La pile de chacun sera contrôlée. Les livres perdus, non rendus ou excessivement détériorés **seront facturés à l'élève**.

Conservation des archives

Procédure à suivre pour vous mettre en conformité avec les exigences de l'Inspection et de l'Administration : à la fin de chaque année, tous les élèves conservent avec soin et classés par discipline

- ✓ leurs notes de cours et les travaux (non évalués faits en classe ou à domicile) de l'année écoulée, au moins jusque la fin de l'année scolaire suivante,
- ✓ les travaux cotés, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire suivante,

Les cours, travaux et tests certificatifs des 5^e et 6^e années sont donc conservés jusqu'à réception du certificat homologué (± un an après la 6^e année réussie).

L'Inspection est susceptible de réclamer tous ces documents à n'importe quel moment de l'année prochaine. L'Administration peut les exiger jusqu'à la réception du certificat homologué.

Inscriptions – permanences de vacances – rentrée 2019-2020

Le Lycée est ouvert du lundi 1 juillet au vendredi 5 juillet et du vendredi 16 août au vendredi 30 août de 09h30 à 16h30.

Permanence au PMS : Pendant les vacances, le PMS est ouvert du 1/07 au 5/07, puis à partir du 26/08 sur rendez-vous au 04/252.15.63 - Centre PMS libre de Liège 2, Bd E. de Laveleye 78.

Les informations pratiques concernant la rentrée de septembre 2019 vous seront communiquées avec le dernier bulletin.

Nous, soussignés..... , parents ou personnes responsables
de , élève de(classe)

- avons pris connaissance de l'organisation de cette fin d'année et notamment des dispositions concernant **la remise des livres** et la conservation des archives.
- ne souhaitons pas que notre enfant participe à l'étude organisée après l'examen.
- souhaitons que notre enfant participe à l'étude organisée après l'examen.

Dans ce cas, **nous cochons les jours auxquels il sera présent :**

Attention ! Même si votre enfant est inscrit à l'étude du soir pendant l'année scolaire, il est **indispensable de compléter la liste ci-dessous** en précisant bien à quelle heure vous venez rechercher votre enfant.

Mon enfant qui est en 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e sera présent à l'étude

- ✓ Jeudi 06 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)
- ✓ Vendredi 07 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)
- ✓ Mardi 11 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)

A partir du 13 juin, l'étude sera **aussi** accessible aux élèves du 1^{er} degré :

Mon enfant qui est en 1^{ère} ou 2^e

- ✓ Jeudi 13 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)
- ✓ Vendredi 14 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)
- ✓ Lundi 17 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)
- ✓ Mardi 18 juin de
 - 13h00 à 15h00
 - 13h00 à 17h00 (pause de 15h00 à 15h30)

Signature de l'élève :

Signature des parents ou de la personne responsable :